Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_186-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_186

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

Secrétaire de séance : Madame Alexandra LEMERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 28 Votants (dont 5 pouvoir(s)) : 33	L'an deux mille vingt six, le vingt neuf juin le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 22 juin 2026

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Monsieur Benoît HOUYERE, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Madame Janine BLUM, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Monsieur Erwann ROUGIER, Madame Nadège LE FLOCH, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Paul LAPAUSE représenté(e) par Madame Alexandra LEMERCIER , Madame Justine DEBRIFFE représenté(e) par Monsieur Fabien LAMIRE , Madame Esthercadlie CARBON représenté(e) par Madame Roseline KNEZIC , Monsieur Pierrick CHOUAN représenté(e) par Monsieur Pierre LEONARDI , Madame Marie-Noëlle MORFOISSE représenté(e) par Madame Nicole GENIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_186-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_186

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2026

- La Haie Robert - Lancement de la procédure du déclassement de la voirie - Ouverture de l'enquête publique

L'Adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;
Vu la délibération n° DC_2024_185 du conseil municipal en date du 23 septembre 2024 relative à un échange foncier conclu avec les consorts ROZÉ, dans le cadre de l'aménagement de la voie verte route des Eaux ;
Vu le plan dressé par Monsieur Arnaud LEGENDRE, géomètre-expert foncier D.P.L.G. à Vitré, délimitant la portion de voie communale concernée ;
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement urbain, habitat, commerce et transitions en date du 11 juin 2026 ;

Considérant que la Ville de Vitré procède à l'aménagement d'une voie verte reliant le rond-point de la route des Eaux au barrage de la Valière ;

Considérant que, dans ce cadre, l'échange foncier approuvé par la délibération n° DC_2024_185 du 23 septembre 2024 prévoit la cession, aux consorts ROZÉ, d'une bande de terrain d'environ 130 m² constituant une portion de la voie communale à l'endroit de la Haie Robert ;

Considérant que cet échange, ayant pour conséquence de soustraire ladite emprise à l'usage du public et de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie communale, n'a pu être effectué ;

Considérant, en effet, qu'en application de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le déclassement d'une voie communale ayant pour conséquence de porter atteinte à ses fonctions de desserte ou de circulation doit être précédé d'une enquête publique ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'ouvrir l'enquête publique préalable au déclassement de cette portion de voie communale de la Haie Robert, en vue de son incorporation au domaine privé communal puis de sa cession aux consorts ROZÉ ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- de décider l'ouverture de l'enquête publique préalable au déclassement de la portion de la voie communale de la Haie Robert, d'une superficie d'environ 130 m², telle que délimitée au plan du géomètre-expert ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à organiser cette enquête publique conformément aux articles L.141-3 et R.141-4 et suivants du code de la voirie routière, à désigner le commissaire enquêteur par arrêté, à prendre l'arrêté d'ouverture de l'enquête et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Il est procédé au vote :
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de votants : 33
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20260701-DC_2026_186-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2026_186

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
1 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
Alexandra LEMERCIER

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Alexandra LEMERCIER
Adjointe en charge de la culture, du patrimoine et du tourisme
4 juil. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.